



**De Fausses contraventions distribuées dans la capitale :
Cityscoot lance une opération inédite pour sensibiliser au stationnement payant des deux-roues thermiques en septembre**



Paris - Dès le 1^{er} septembre, le stationnement pour les motos et scooters thermiques sera rendu officiellement payant dans la capitale. A cette occasion, [Cityscoot](#), leader des scooters électriques en libre-service, lance une opération inédite en distribuant de fausses contraventions dans Paris intra muros.

A compter de lundi et durant tout l'été, les équipes Cityscoot vont surprendre les conducteurs de deux-roues motorisés en leur distribuant des flyers parodiant des amendes de stationnement. L'objectif ? Sensibiliser ces conducteurs sur le stationnement payant, tout en les faisant réfléchir et repenser leur manière de se déplacer. Au total, 65 000 flyers seront distribués dans la capitale tout au long de l'été.

Dans le cadre de cette opération, Cityscoot compte bien faire prendre conscience de l'importance de la mobilité électrique pour répondre aux enjeux environnementaux et de la ville. Entre augmentation du coût de l'essence et bientôt frais de stationnement, posséder un deux-roues thermique coûtera de plus en plus cher alors qu'il existe une multitude d'alternatives de transports écoresponsables pour assurer ses déplacements. En roulant en Cityscoot, les utilisateurs ne polluent pas et ne paient aucun frais de stationnement. En effet, tandis que les tarifs de stationnement iront de 2 à 3€ de l'heure en fonction des arrondissements de Paris, cela restera gratuit avec Cityscoot, service disponible 24/7.

Pour le clin d'œil, les conducteurs ayant reçu une fausse contravention se verront offrir 35€ de réduction, autrement dit 90 minutes gratuites en Cityscoot, soit le prix de l'amende pour stationnement gênant ou dangereux.

«Nous avons souhaité mener cette opération pour faire prendre conscience aux Parisiens que rouler en scooter thermique dès septembre aurait désormais un coût beaucoup plus conséquent sur leur budget mensuel. Chez Cityscoot, nous offrons une expérience unique pour faciliter les déplacements et nous assurer que les utilisateurs paient pour rouler, non pour stationner. Cette action est aussi l'occasion pour nous d'accompagner les citoyens à utiliser d'autres moyens de transports plus responsables et partagés.», déclare Amandine Plas, directrice marketing de Cityscoot. *« Avec les nouvelles mesures mises en place par la Mairie de Paris, l'objectif est clairement de désencombrer la ville. Cityscoot s'inscrit dans cette vision de la ville de demain, où l'économie collaborative prime sur la possession des véhicules.»*

A propos de Cityscoot

Créée en mars 2014, Cityscoot a lancé son service à Paris (juin 2016), à Nice (février 2018), Milan (janvier 2019), Bordeaux (septembre 2021) et Turin (juin 2022). Avec près de 400 salariés recrutés en CDI en six ans. Cityscoot est aujourd'hui l'une des start-ups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France). Plus d'informations sur www.cityscoot.eu

Contacts presse

Emilie Zagozda - emilie.zagozda@gen-g.com - 06 47 80 84 39

Claire Delzescaux - claire.delzescaux@gen-g.com - 07 60 72 87 11